

15
M^{gr} l'Evêque au cardinal. Je lui envoie la lettre
qu'il m'a écrite ^{de l'Evêché de Quimper} — Il soupçonne le Préfet de l'Evêché. J'avais
indiqué Cochon lui — caractère du Préfet.

Monseigneur



je viens de recevoir une lettre du ministre de l'intérieur,
qui m'a causé une grande surprise. je prends la liberté d'en
adresser une copie, à votre excellence éminentissime,
et la réponse que je lui ai faite.
pour vous expliquer, Monseigneur, une partie de
cette lettre, je vous confie, que notre malheureux préfet
a intrigué dans les bureaux de ce ministre et que j'ai
la preuve qu'il a écrit que mon établissement autorise
50 mille âmes au dpt.

je rapporte sa conduite au près du Conseil général,
ses démonstrations de zèle, pour concourir à son vœu
en ma faveur. C'est au ministre, à rapprocher cette
conduite de ce qu'il a écrit en secret et de l'approuver.

j'ai du aussi lui prouver, que cette dépense seroit de
60 mille livres moins forte que celle que le préfet a
présentée.

j'ai eu soin, dans l'invitation que le ministre fait au
préfet de me communiquer la lettre qu'il lui a écrite,
^{et dans} l'avis qu'il m'en donne, une précaution qui n'est
pas sans motif.

au reste, Monseigneur, ces petites perfidies sont les
habitudes familières de ce malheureux préfet.
il vient d'éprouver une humiliation, qui n'a pas adouci
l'opinion déplorable qu'il a excitée contre lui.
il avait dénoncé le Conseil de recrutement de l'année
dernière. les hommes qui le composoient en avaient
rempli les fonctions avec les sentimens d'honneur et
de justice qui les distinguent, le général ^{qui commandait} motte et
le secrétaire général de la préfecture. le général
motte déclara au préfet, lors du recrutement de
cette année, qu'il demanderoit à chaque séance du
Conseil, que les sous-préfets et les maires, qui avaient
assisté à toutes les opérations du Conseil de l'année
dernière, eussent à déclarer si l'on s'étoit écarté des

instructions du ministre et des lois sur la conscription dans
toutes leurs opérations. le préfet qui sentit qu'il alloit
qu'il exigeroit qu'on dressât un procès verbal de ces
déclarations et qu'elles seroient adressées au ministre,
pour servir de réponse à la dénonciation qu'on avait
eu l'insouciance de lui faire. le préfet sentit qu'il alloit
être démasqué, alors il avoua au général motte, en
le conjurant de ne pas faire cet éclat, que c'est lui
qui a fait la dénonciation, il se jette à ses genoux
fondant en larmes et le prie de ne pas le perdre.
le brave général lui promet de ne pas faire cet
éclat, mais qu'il doit à son honneur et à celui de
son collègue d'instruire le ministre directeur général
de la conscription, de la déclaration qu'il lui a faite.
avant la fin des opérations du Conseil, il a eu la
preuve qu'il l'avait également dénoncé auprès du
général de division, il en fait des reproches au
préfet, celui-ci proteste qu'il n'a pas écrit au général
de division, le général motte lui montre sa lettre en
original, que le général de division lui avait renvoyée.

C'est là, Monseigneur, l'homme avec lequel je suis
condamné à avoir des rapports. Si du moins les affaires n'en
souffroient pas, je mettrois au nombre des épreuves que
nous devons avoir le courage et la résignation de subir
dans nos places, le dégoût de correspondre avec un homme
généralement méprisé et détesté, mais fort incapable
soit mauvais volonté, toutes les affaires, pour lesquelles
son concours est nécessaire, languissent et ne se terminent
pas.